



Ecole 24

SNUipp-FSU

BULLETIN n°4 - 4ème trimestre 2011 octobre SNUipp-FSU 24

SPECIAL ELECTIONS PROFESSIONNELLES

EDITO en page 2



Déposé le 5 octobre 2011

4 votes 4 clics !

- ➔ CAPD
- ➔ CAPN
- ➔ CTA
- ➔ CTM

Je vote SNUipp !



Je vote FSU !



F. S. U.

**Pour ne pas perdre son identifiant et son mot de passe,
une carte jointe à ce bulletin**



SOMMAIRE	
Page 1 - Annonces élections professionnelles 13 au 21/10 - 11 octobre	Pages 7 - Bulletin de syndicalisation
Page 2 - Edito des candidats à la CAPD	Page 8 - Université d'Automne du SNUipp : s'inscrire - Réunions Info syndicale du 12 octobre : les détails et mode d'emploi
Page 3 - Liste de soutien	Encart : 4 pages ASH
Page 4 - Elections professionnelles : attention vote électronique	Encart 2 pages A4 : liste CAPD et profession de foi
Page 5 et 6 - ce que nous revendiquons	Encart A3 : Trombinoscope CAPD

Le 11 octobre contre l'austérité !

**Rassemblement à PERIGUEUX
17h devant la Préfecture**



F. S. U.

Bulletin de la section départementale du SNUipp Dordogne



Donnez du sens à votre vote

EDITO

Ce bulletin spécial élections professionnelles est essentiellement consacré au scrutin qui se déroulera dans quelques jours du 13 au 20 octobre 2011.

Pour chacun et chacune d'entre vous, il s'agira de désigner par vos votes, vos représentants tant au niveau départemental, académique que national dans les différentes instances (CAPD, CAPN, CTA et CTM).

A la différence des dernières élections de 2008, celles-ci permettront également d'élire les Comités Techniques Académique et Ministériel. L'autre nouveauté c'est le vote par internet. Cette procédure complique sérieusement l'accès au vote. Elle risque de modérer la participation et d'une certaine manière d'affaiblir la représentativité des syndicats. Ce ne serait pas un bon signe envoyé au ministère qui saurait l'exploiter en notre défaveur. Il faut donc tout faire pour éviter ça en votant massivement pour le SNUipp et la FSU.

Dans cette publication, vous trouverez toutes les informations techniques pour voter, mais aussi et surtout les raisons d'apporter votre voix aux listes que nous présentons à tous les niveaux.

Le SNUipp est le premier syndicat des écoles au plan national et majoritaire en Dordogne. La FSU, sa fédération, est la plus représentative dans l'Education Nationale et dans la Fonction Publique d'Etat. Ainsi c'est le plus grand nombre des enseignants qui se reconnaissent dans les valeurs que nous portons et nos pratiques syndicales. C'est aussi parce qu'ils apprécient à sa juste valeur le travail des représentants SNUipp et FSU dans toutes les instances pour défendre les droits des personnels et exiger les moyens pour améliorer les conditions de travail.

Ces dernières années, le Service Public d'Education a été fortement attaqué dans ses fondements. Dans quelques semaines le gouvernement s'apprête encore à le dégrader avec l'annonce de 14000 suppressions de postes dont 5700 dans le premier degré. Les propos méprisants tenus le 27 septembre dernier par le Président de la République envers les personnels de l'Education Nationale massivement en grève ce jour-là témoignent aussi de sa volonté de poursuivre son entreprise de démolition, aujourd'hui comme demain.

En votant nombreux pour le SNUipp et la FSU vous exprimerez clairement votre refus de cette politique. Vous exigerez une tout autre orientation en matière d'éducation pour la réussite de tous les élèves et le respect des personnels.

Les candidats de la liste SNUipp-FSU à la CAPD

MARCHIVE Jean-Luc, BONNAMY Vanda, PERDUCAT Vincent, CHABRILLANGEAS Sophie, ERNAULT Jérémie, LOUBIAT FOUCHIER Sabine, BARRY Alain, FRESSINGEAS Franck, ROBERT Marie-Gilberte, IZORCHE Nicolas, JOURD'HUI Cécile, WAGNER-ARQUEY Sophie, LEYMARIE Francine, SANGLA Marianne





Je vote SNUipp-FSU CAPD et CAPN

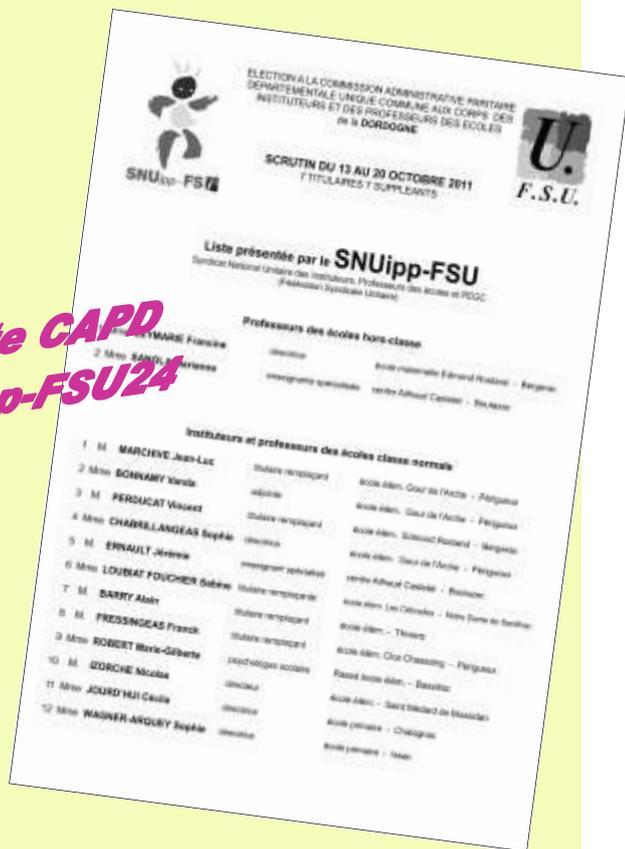
Je vote FSU CTA et CTM

Liste de soutien

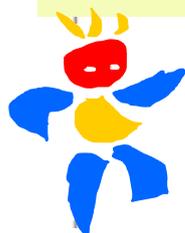
PEDEBOSCQ Kathy, PRADIER Serge, AUDIER Marie Noëlle, BESOLI Marie José, COSTEDOAT-MARECHAL Nathalie, GIMEL Christophe, LE DORZE Jérôme, MARCHAND Didier, MONGIAT Arnaud, MOUNET Christelle, PERDUCAT Odette, PRADIER Evelyne,

AMOUROUX Isabelle, BARRY Sabine, BERNEGOUE Bénédicte, BOURG Gérard, BOURGEOIS Gilbert, BRACHET Ghislaine, CE-GARRA Stéphanie, CHABRILLANGEAS Alain, CHEVAL Christel, CHOUQUET Sophie, DE SAINT VAAST Léna, DOUMENS LEFEVRE Hélène, DUBOST Marie Françoise, ERNAULT Catherine, EYSSALET Josiane, FAGET Christian, FAUCHER Maryse, FAURE Martine, FELY Frédéric, FREDON Jean Luc, GORE Corinne, GOURINCHAS Véronique, LARVOR Thierry, LARVOR Catherine, LASSALVETAT Gaël, LECLERE-HIVERT Delphine, LEGUILLOU Philippe, MARIAUD Stéphanie, MONTIGNAC Jean Paul, MONTIGNAC Annie, MORTIER Vanessa, NOËL Francis, PAULY Nathalie, ROUSSARIE Nathalie, SEJOURNE Patricia, TISSIER Françoise, VALETTE GEORGIADES Géraldine, VEDEAU Didier, VIGNOLLE Pascal, BAYER Nadine, KIEFER Brigitte, LAFAYE Xavier, LAFORCE Jean Marie, MARCHIVE Philippe, MASCRET Elise, MONBRU-LAVAL Pascale, MORNET Myriam, ORVOIRE Sébastien, PETITPRÉ Jacques, PHILIPPE Marc, SCHLERNITZAUER Solange, SUBRENAT Pierre, VERNEUIL Eliane, CHANDELLE Philippe, FAVREAU Anne Catherine, LOUBIAT Edith, MARTIAL Valérie, BERRY Delphine, BILLY Céline, CAMINADE Céline, CHÂTEAU Amélie, FARE Perrine, HOREAU Maryvonne, PUYRIGAUD Bernard, TRANCHON Joël, TRUFFY Murielle, FRASZCZYNSKI Elisabeth, FRESSINGEAS Virginie, GEORGIADES Olivier, MORSETTI Annick, RAYMONDAUD Sabrina, ROUGIER Sandrine, KREBS Jean François, DELAGE Lydie, AUZON CAPE Evelyne, GOUGET Philippe, FRANÇAIS Xavier, GAUTIER Agnès, DUMONTEIL Christiane, FOURNIER DE LAURIERE Francis, LE VIAVANT Guillaume, NAILLON Jean-Marc, COUTANT Daniel, GAMBRO Muriel, BERTRON Sylvie, BESSE Liliane, FROIDEFOND Jacques, PETIT Anne, TREFEIL Daniel, LATREILLE Christian, MICHEL BARROU Muriel, PAGEAOT Karine, GAY Virginie, MARTIN Philippe, BOST Mathieu, MIGNON Hervé, WEIDMANN Anne, IMOLEON Danielle, RIOU Yves, DANGLLOT Francine, BESSE Liliane, BAUDEL Alain, GAGNAC Olivier, OBLIN Jean-Marc, BAUDEL Alain, MISTAUDY-CHERBERO Tatou, PIEPLU ZARHOUNI Angélique, RAULT Aline, GIRARDEAU François, PICHOT Laurent, LAGORCE Christophe, SPAETH Emmanuel, BREDZINSKI Dominique, GOUBAULT Sébastien, PECAUD Chantal, NAILLON Jean-Marc, HENG Hélène, HOCHMANN Alain, DEGRANGE Christelle, BALLESTA Adeline, MASSIAS Isabelle, PUYDEBOIS Hervé, BAYLE Alain, BAUMERT LAQUIEZE ? LABERNARDIE Annie, CHERBERO Marie, ROUCH Jean, JAHIER Sylvie, PASSERIEUX Jean-Pierre, LAFON Valérie, DENEUVEL Elisabeth

Liste CAPD SNUipp-FSU24



Retraités : VIOQUE Gaspard, Roland THEIL, Alain DELMON, Sylvie SALLERON, Jean-François HILAIRE, LAUDU Bernard, CASTAIGNEDE Daniel, GELLIE Christine, LAPERGUE Roger, FULBERT Martine, BALLESTA Didier, BALLESTA Josiane, FARPIER Michel, GORSE Jean-Luc, RATINAUD Patrick, SPACAGNA Danièle, CHASSERRIAUD Sylvie, MARTY Nicole, MARTY Jean-Claude, LABROT Michèle, NADAL Jean-Pierre, DELAVERGNE André





Ce que nous revendiquons

Temps partiel

Dans une profession très féminisée, les limitations imposées et le refus liés à l'exercice de certaines fonctions avec un temps partiel constituent une discrimination indirecte à l'égard des femmes, très majoritairement concernées par les temps partiels. Le SNUipp agira pour que le droit au temps partiel soit respecté pour tous sans limitation liée à la nature du poste. Les collègues doivent recevoir une information sur les conséquences du travail à temps partiel sur leur carrière et leur retraite.

Temps de travail

Les évolutions nécessaires du travail enseignant et du temps scolaire des élèves doivent être articulées autour de notre revendication de plus de maîtres que de classes permettant de dissocier ces deux temps, avec :

- 21 heures de temps de service devant élèves + 3 heures de concertation pour aller vers 18+3,
- la création des postes nécessaires.

Ash

En Dordogne comme ailleurs, les 60 heures de soutien, comme les stages de remise à niveau pendant les vacances sont le prétexte à suppression de postes spécialisés et la condamnation à terme des RASED. Ce ne sont qu'effets d'annonces alors que la réalité, c'est une journée alourdie pour les enfants en difficulté, **leur stigmatisation, et un soutien qui n'est plus assuré par des enseignants spécialisés. Malgré l'augmentation du nombre d'élèves relevant de l'ASH, les moyens attribués à certains secteurs** (ITEP, IME, EGPA/EREA) ne suivent pas, envoyant dans le mur les élèves en question, et ce, dans la démagogie la plus honteuse vis-à-vis des familles.

Le SNUipp milite pour une prise en charge de la diversité des élèves, pendant le temps scolaire, avec des personnels spécialisés. Pour cela il revendique :

- un vrai budget de fonctionnement au service des élèves en difficultés, dans le département les personnels spécialisés, amenés à se déplacer, le font en partie sur leurs propres deniers ;
- le maintien et le développement des formations, notamment E et G (effectif des postes G divisé par 3 en 15 ans) ;
- le retour à un véritable enseignement spécialisé avec les structures adaptées,
- de véritables équipes pluridisciplinaires complètes auprès des élèves en difficulté.

Il refuse la fermeture des écoles spécialisées et s'oppose à l'intégration dans n'importe quelles conditions .

Frais de déplacements

Dans le cadre de ses fonctions chacun doit pouvoir être indemnisé pour ses dépenses réelles de déplacement. Le principe de l'enveloppe n'est pas une solution car il contraint à limiter ses interventions ou à les réaliser à ses frais : **cela n'est pas acceptable**. De plus cela génère des inégalités de traitement sur le territoire contraire aux principes d'égal accès au service public.

Pour les titulaires mobiles, les conditions de travail de ces collègues se dégradent : élargissement des zones de remplacement, **forte réduction de l'indemnisation ces dernières années, faible évolution de l'ISSR compte tenu de l'augmentation importante de prix des carburants.**

Pour le SNUipp, l'ISSR ne constitue pas seulement un remboursement des frais de déplacement mais également une indemnité de sujétion spéciale liée au remplacement. Le SNUipp réaffirme la nécessaire évolution de l'ISSR vers une indemnité avec une part fixe au titre de la sujétion spéciale et une part variable et indexée sur les prix des carburants au titre des déplacements effectifs.

Par ailleurs, le SNUipp exige que soit rétablie une indemnisation de type ISSR pour permettre de prendre en compte la sujétion spéciale liée à l'exercice sur poste fractionné.

Retraite

Le SNUipp condamne de la manière la plus nette les contre réformes de 2003 et 2010 dont le seul véritable objectif est de faire baisser le niveau des pensions. Il en exige le retrait et fait des propositions, avec la FSU, qui permettent à la fois de relever le niveau des pensions et le financement du système de retraite pour les décennies à venir.

Droits syndicaux

Loi sur le Service Minimum d'Accueil, limitation du droit aux réunions d'information syndicale, aux stages syndicaux, pénalisation de l'action collective, non remplacement des absences des militants syndicaux... les droits syndicaux font l'objet de limitations et d'entraves inacceptables. Le SNUipp exige l'abrogation des textes les limitant, l'arrêt des pressions et de l'utilisation abusive de règles statutaires (commission de discipline, suspension...).



Fédération
Syndicale
Unitaire



Ce que nous revendiquons

IUFM

La formation professionnelle doit être progressive et s'étendre sur tout le cursus, de la licence à l'année de fonctionnaire stagiaire et aux premières années du métier, en articulant progressivement des stages d'observation, de pratique accompagnée et en responsabilité.

Le SNUipp dénonce une conception de l'alternance centrée principalement sur l'expérience du terrain. Ces stages doivent être associés à des temps de préparation et d'analyse de pratiques dans le cadre de la formation universitaire à l'IUFM. **La formation professionnelle en situation réelle de classe doit se faire par les PIUFM et les IPEMF, personnels bénéficiant d'une formation et d'un temps de réflexion indispensables.** En tout état de cause, aucun étudiant ne doit être en charge de classe.

Le concours, accessible sous condition de licence, doit être préparé sur une année, reconnue comme une année universitaire (M1).

L'année de fonctionnaire stagiaire doit être une année pleine et entière de formation et s'inscrire dans un continuum qui prenne en compte les compétences acquises avant le concours. La formation doit s'appuyer sur le potentiel des IUFM.

Aide perso et stage RAN

Le SNUipp s'oppose aux dispositifs d'aide personnalisée et aux stages de remise à niveau, dont il demande le retrait. Celui-ci doit être accompagné d'une réflexion sur l'aide aux élèves en difficulté, sur l'organisation de la semaine scolaire ainsi que sur le développement des RASED. En tout état de cause, notre revendication du « plus de maîtres que de classe », liée à notre exigence d'augmentation du temps de concertation, répond plus que jamais à la nécessaire articulation de l'intérêt des élèves et des conditions de travail des enseignants.

Droit des femmes

Le SNUipp revendique que le congé pour couches pathologiques redevienne un congé maternité et cesse d'être considéré comme un congé maladie. La possibilité de réduire la dernière période de congé parental doit être un droit. Il revendique avec la FSU un congé maternité de 6 mois. Des facilités de service pour allaitement doivent être accordées comme c'est le cas dans certains départements.

En ce moment est discuté au plan européen l'extension du congé de maternité à 20 semaines. L'État doit envisager dès maintenant la mise en œuvre de cette mesure.

Évaluations

Le système d'évaluation CE1 CM2 prévoyait une mise en concurrence des écoles.

Le SNUipp s'est opposé vigoureusement à toute publication des résultats école par école qui les ferait entrer dans une logique de mise en concurrence et le ministre a été contraint de reculer.

Pour autant ces évaluations restent, avec la mise en place des livrets de compétences, des **pièces d'un puzzle qui semble davantage être au service de l'institution que des élèves.** La pratique d'évaluations généralisées n'est pas nécessaire pour apprécier les résultats du système éducatif. Le SNUipp continue à demander au ministre que les évaluations redeviennent un véritable outil diagnostic, que leur correction permette véritablement de faire le bilan sur les **apprentissages et la mise en œuvre par l'enseignant d'une aide adaptée et qu'elles ne soient pas liées à l'attribution de primes qui divisent la profession.**

Pour le SNUipp, les enseignants doivent être maîtres de **l'élaboration et de l'usage de leurs outils.**

Il demande l'abandon de ce protocole d'évaluations et qu'une réflexion s'engage sur cette question. Il mettra tout en œuvre pour obtenir son abandon.

Direction

Le SNUipp se prononce pour un renforcement du pilotage des écoles par le conseil des maîtres, pour un fonctionnement démocratique capable de concevoir, élaborer, et décider collectivement.

Le SNUipp rejette tout projet qui diviserait la profession en conférant au directeur un statut et un rôle hiérarchique.

L'aide administrative qui repose exclusivement sur des personnels précaires tend à disparaître. Le SNUipp-FSU s'était opposé au protocole sur la direction d'école qui montre aujourd'hui toutes ses limites à la fois en terme de fonctionnement mais aussi pour les personnes en contrats aidés. Le SNUipp revendique la création d'emplois pérennes et statutaires de la Fonction Publique.

Le SNUipp demande à ce que toutes les écoles bénéficient de **décharge pour la direction, car c'est avant tout le temps qui manque le plus aujourd'hui pour faire face aux sollicitations toujours plus nombreuses. Il demande l'ouverture de négociation sur la direction et le fonctionnement de l'école.**

Salaires et carrière

Le SNUipp demande que tous les professeurs des écoles puissent accéder à l'indice terminal de l'actuelle hors classe. Il réaffirme son attachement à un même déroulement de carrière pour tous qui assure une augmentation régulière du pouvoir d'achat par le biais des avancements. Il demande la disparition de la note dans le barème des promotions. Le SNUipp exige le rattrapage et la progression du pouvoir d'achat de tous. Cela suppose que la valeur du point d'indice évolue comme l'indice des prix. Il revendique le rattrapage des pertes subies depuis dix ans soit environ 10%.



Pour l'école, pour notre métier, on ne doit pas se priver !



Du 13 au 20 octobre, je ne me prive pas, je vote SNUipp-FSU et FSU

Ce vote est important ! Identifiant, mot de passe, le gouvernement a rendu plus difficiles les modalités de ce scrutin. Il compte nous faire taire.

Ne nous laissons pas faire ! Votons massivement.

Mon vote sera électronique : comment faire ?

1



J'OBTIENS MON IDENTIFIANT DE VOTE

Avant le 28 septembre, je reçois, à mon école, contre signature, ma notice de vote. Elle contient une case à gratter avec mon identifiant de vote et mon NUMEN. Attention, sans ce précieux sésame, je ne pourrai pas voter.

2



JE RECUPERE MON MOT DE PASSE

Je me connecte à www.education.gouv.fr/electionspro2011 J'entre mon identifiant, mon NUMEN et mon département de naissance (voir carte vitale). Je reçois alors mon mot de passe à l'adresse mail de mon choix.

3



JE VOTE

Dès le 13 octobre, à l'aide de mon identifiant et de mon mot de passe, je vote pour les listes SNUipp-FSU et FSU en me connectant sur

www.education.gouv.fr/electionspro2011



ATTENTION Le 13 octobre, sans identifiant, pas de droit de vote !*

* En cas de perte, il est possible de récupérer un identifiant sur le portail élection jusqu'au 11 octobre.

UN SOUCI ?

Je contacte la section départementale du SNUipp-FSU. **05 53 08 21 25**

Toutes les informations nécessaires sur notre site : www.snuipp.fr

Pour que la réussite de tous fasse école, ne vous privez pas. **Votez SNUipp-FSU**



Inscriptions auprès
de la section départementale
SNUipp-FSU24



REUNIONS d'INFORMATION SYNDICALE

▶ mercredi 12 octobre

- ➔ Nontron 9H00 - 12H00 - **École Élémentaire Anatole F (Bd Anatole France)**
➔ Villefranche de Lonchat 9H00 - 12H00 - **École Primaire**

Ordre du Jour

1/ Situation générale

- ▶ au niveau national
- ▶ au niveau départemental (remplacement, carte scolaire...)

2/ Actions de rentrée

- ▶ actions carte scolaire
- ▶ bilan du 27 septembre
- ▶ action du 11 octobre

3/ Direction d'école

- ▶ compte rendu réunion sur la direction du 21 septembre

- ▶ surcharge, manque de temps, EVS ...

4/ Élections professionnelles du 13 au 20 octobre 2011

- ▶ les enjeux
- ▶ organisation du scrutin

5/ Échange sur

- ▶ le quotidien du métier (aide perso, projet d'école, LPC...)
- ▶ les rythmes
- ▶ le socle commun
- ▶ questions diverses

Informez par courrier son IEN

NOM Prénom :

Poste :

À M. ou Mme l'IEN, circonscription

.....

Conformément à l'article 5 du décret du 28 mai 1982, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale du mercredi2011, de 9h à 12h, organisée par le SNUipp24-FSU à Périgueux, Bourse du Travail 26 rue Bodin.

J'imputerai ces trois heures sur (précisez) :

- Les heures de concertation,
- Les heures de conférence ou animation pédagogique,
- Les heures de la journée de solidarité

Veuillez agréer, M....., l'expression de mes salutations respectueuses.

Date et signature



SNUipp-FSU Dordogne ■ Bourse du Travail ■ 26, rue Bodin - 24029 PÉRIGUEUX Cédex
Téléphone : 05 53 08 21 25 - Télécopie : 05 53 05 92 04 - email : snu24@snuipp.fr - site : <http://24.snuipp.fr/>
Permanences : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h
répondeur téléphonique, fax et email hors permanences

ECOLE 24 ♦ SNUipp-FSU Bourse du Travail 26, r.Bodin 24029 Périgueux Cedex ♦ Directeur de publication : ALAIN.DELMON
Imprimerie Spéciale ECOLE 24 - Périgueux ♦ Mensuel - le n°: 0.76 € ♦ CPPAP 0710S07419 ♦ ISSN 1241 9214





Pour l'école, pour notre métier, on ne doit pas se priver !



ELECTION A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE
DEPARTEMENTALE UNIQUE COMMUNE AUX CORPS DES
INSTITUTEURS ET DES PROFESSEURS DES ECOLES
de la DORDOGNE

SCRUTIN DU 13 AU 20 OCTOBRE 2011
7 TITULAIRES 7 SUPPLEANTS



F. S. U.



Liste présentée par le **SNUipp-FSU**
Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC
(Fédération Syndicale Unitaire)

Liste CAPD SNUipp-FSU 24

Professeurs des écoles hors-classe

- | | | | |
|-------|--------------------------|-------------------------|--|
| 1 Mme | LEYMARIE Francine | directrice | école maternelle Edmond Rostand - Bergerac |
| 2 Mme | SANGLA Marianne | enseignante spécialisée | centre Ailhaud Castelet - Boulazac |

Instituteurs et professeurs des écoles classe normale

- | | | | |
|--------|--------------------------------|-----------------------|---|
| 1 M. | MARCHIVE Jean-Luc | titulaire remplaçant | école élém. Gour de l'Arche - Périgueux |
| 2 Mme | BONNAMY Vanda | adjointe | école élém. Gour de l'Arche - Périgueux |
| 3 M. | PERDUCAT Vincent | titulaire remplaçant | école élém. Edmond Rostand - Bergerac |
| 4 Mme | CHABRILLANGEAS Sophie | directrice | école élém. Gour de l'Arche - Périgueux |
| 5 M. | ERNAULT Jérémie | enseignant spécialisé | centre Ailhaud Castelet - Boulazac |
| 6 Mme | LOUBIAT FOUCHIER Sabine | titulaire remplaçante | école élém. Les Cébrades - Notre Dame de Sanilhac |
| 7 M. | BARRY Alain | titulaire remplaçant | école élém. - Thiviers |
| 8 M. | FRESSINGEAS Franck | titulaire remplaçant | école élém. Clos Chassaing - Périgueux |
| 9 Mme | ROBERT Marie-Gilberte | psychologue scolaire | Rased école élém. - Bassillac |
| 10 M. | IZORCHE Nicolas | directeur | école élém. - Saint Médard de Mussidan |
| 11 Mme | JOURD'HUI Cécile | directrice | école primaire - Chalagnac |
| 12 Mme | WAGNER-ARQUEY Sophie | directrice | école primaire - Issac |

Pour que la réussite de tous fasse école, ne vous privez pas, **Votez SNUipp-FSU**



Pour l'école, pour notre métier, on ne doit pas se priver !



Suppressions de postes, politique éducative, il est urgent de changer la donne ! Le SNUipp-FSU s'y engage avec vous

En maternelle comme en élémentaire, les enseignants bataillent pour la réussite des élèves. Malgré les obstacles et un métier de plus en plus complexe, leur engagement pour l'école est sans faille. Ce n'est pas le cas de ce gouvernement. Notre système éducatif est asséché par les suppressions de postes et déstabilisé par des orientations contestées. Trop souvent, les inégalités sociales se transforment en inégalités scolaires. Il faut rompre avec cette politique éducative !

Sans se priver pour tous les élèves

POUR des politiques qui donnent réellement les moyens de prendre en charge tous les élèves dans leur diversité et de lutter contre les difficultés scolaires :

- Abaisser les effectifs
- Renforcer la maternelle
- Maintenir et développer les RASED
- Améliorer les dotations en équipements pour tous les écoles, les ressources et les formations notamment pour la scolarisation des enfants en situation de handicap.

Sans se priver pour le métier d'enseignant

POUR la reconnaissance de notre engagement professionnel et l'amélioration de nos conditions d'exercice du métier :

- Revaloriser nos carrières
- Augmenter les salaires
- Garantir l'accès de tous à l'indice terminal de la hors-classe
- Attribuer des moyens spécifiques à la direction, au remplacement, à l'ASH, aux SEGPA-EREA, à l'éducation prioritaire, l'école rurale
- Augmenter le nombre de places au concours
- Revoir totalement la formation des enseignants

Sans se priver pour l'unité

POUR un syndicalisme unitaire, offensif, vivant qui agit pour l'école, les services publics !
Évaluations, carte scolaire, éducation prioritaire, maternelle, EVS, RASED, rythmes... le SNUipp n'a de cesse d'agir avec les parents et ses autres partenaires pour l'école publique.

Pour que la réussite fasse école !

> *Agir pour la réussite de tous*, c'est d'abord lutter contre les inégalités de la société. Cela passe par des politiques en faveur de l'emploi, des salaires, des retraites, des services publics, de l'accès pour tous à la culture, à la santé et au logement...

> *C'est mettre fin à la précarité* et promouvoir la solidarité, la laïcité, le droit à l'éducation pour tous, la lutte contre les discriminations...

> *C'est aussi s'attaquer aux inégalités* de l'école elle-même. Cela passe par le développement d'une école accessible à tous, stable et sereine, une école du « bien-être » pour les élèves et du « bien faire son métier » pour les enseignants.

Ne pas rester SEUL, agir ensemble

Choisir le SNUipp, c'est choisir un projet pour l'école. Une vraie formation professionnelle, un accès à la recherche, des espaces et du temps pour se concerter et travailler en équipe, et « plus de maîtres que de classes » en constituent les leviers majeurs. Seul, on se débrouille comme on peut, mais on s'épuise aussi. À plusieurs, on démultiplie l'énergie et l'intelligence pour faire réussir tous les élèves.

Choisir le SNUipp, c'est choisir des délégués qui représentent tous les personnels. Présents sur le terrain, à l'écoute, ils agissent à vos côtés face à l'arbitraire, pour faire respecter et évoluer les règles en toute transparence et toute équité.

Choisir le SNUipp, c'est choisir un syndicalisme qui s'appuie sur la confrontation d'idées pour faire avancer l'école. Il débat et élabore avec tous les enseignants et mobilise pour peser. Un syndicalisme direct qui rassemble, qui innove et qui ose.

Plus nombreux pour être plus forts, ne vous privez pas, **Votez SNUipp-FSU**



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
13 - 20 OCTOBRE



cliquez votez



SPÉCIAL « PERSONNELS ASH »

Nous allons élire pour quatre ans nos représentants dans les commissions paritaires départementales et nationales, dans les Commissions Consultatives Paritaires (directeurs adjoints de SEGPA ou AVS Co) et dans les Comités Techniques.

Dans ces instances, les élus du SNUipp-FSU représentent les personnels ASH et se battent pour que leurs conditions de travail, leurs statuts ainsi que les conditions d'accueil des élèves en difficultés scolaires ou en situation de handicap répondent à l'ambition d'une école de la réussite pour tous. L'hétérogénéité des élèves est une réalité objective de l'école et une richesse. Alors que les inégalités scolaires se creusent, sa prise en compte est une nécessité.

Depuis 2008, la mise en œuvre de la scolarisation des élèves en situation de handicap se poursuit mais se traduit par de grandes difficultés dans les écoles car les conditions nécessaires sont rarement réunies. Si les principes qui fondent la loi du 11 février 2005 sont un progrès, l'État se décharge de ses responsabilités en ne faisant pas face à l'augmentation de cette scolarisation, en termes de carte scolaire, de postes spécialisés, y compris d'enseignants référents, d'accompagnement et de formation.

Le SNUipp revendique notamment :

- Le maintien et le développement des établissements spécialisés et des structures médico-scolaires qui scolarisent les élèves en situation de handicap avec une intégration plus poussée des plateaux techniques des établissements spécialisés au sein des écoles en cas d'inclusion.

- L'augmentation des départs en formation F et D et des départs en stage pour les enseignants non formés qui exercent sur un poste spécialisé.
- Une formation des maîtres qui accueillent les élèves en situation de handicap (information sur le handicap et les techniques d'adaptation).
- La création de postes pérennes et statutaires d'accompagnant individuel (AVS Co) en nombre suffisant pour répondre à tous les besoins, avec une formation spécialisée.

Dans le domaine de l'adaptation, tout a été fait pour entraver la prise en charge des élèves en difficultés scolaires : fragilisation des SEGPA dans le cadre de l'autonomisation des établissements et des restrictions budgétaires, suppression massive des postes RASED, remis en cause par l'aide personnalisée et les stages de rattrapage, empêchement des personnels pour exercer leur mission première...

Le SNUipp a toujours été présent dans la lutte pour exiger :

- ⇒ la restitution des postes RASED et leur renforcement ;
- ⇒ la reprise de la formation spécialisée E et G à la hauteur des besoins ;
- ⇒ le maintien et le développement des SEGPA / EREA comme structure permettant de répondre aux enjeux de formation des jeunes en grande difficulté ;
- ⇒ l'équité entre tous les personnels intervenant au sein d'un même établissement du second degré.

Donnez les moyens aux élu(e)s du SNUipp-FSU de continuer à défendre la qualité de notre Ecole, de nos conditions de travail et de l'enseignement spécialisé

Votez pour le SNUipp et la FSU !



Pour l'école, pour notre métier, on ne doit pas se priver !



Elections professionnelles 13 au 20 octobre 2011

RASED

La menace persiste !

Les RASED ont subi depuis 2008 plus de 3 500 suppressions, soit plus d'un quart de leurs effectifs. De plus, le refus de faire partir les personnels en formations spécialisées contribue à l'« assèchement » de ces dispositifs.

Aujourd'hui totalement désorganisés, incomplets et contraints par des enveloppes « frais de déplacement » insuffisantes, ils peinent à assurer toutes leurs missions de manière équitable, sur tout le territoire, auprès des élèves et des écoles qui en ont besoin.

Un état des lieux transparent doit être fait, au niveau local, départemental et national, des besoins des élèves et des écoles en postes spécialisés, en tenant compte des spécificités territoriales et du nombre d'équipements médico-sociaux.

Le SNUipp-FSU continuera à réclamer le rétablissement des postes supprimés et à revendiquer des moyens supplémentaires à la hauteur des besoins et le développement de RASED complets pour permettre, chaque fois

que c'est nécessaire, la prise en charge des élèves en difficulté sur tout le territoire par des enseignants spécialisés formés.

Au sein du collectif national de défense des RASED, Le SNUipp-FSU interpellera les parlementaires, sur l'avenir des RASED dans le cadre de la préparation du budget, puis les candidats à la présidentielle.

A la suite de la loi sur le handicap de 2005 qui a modifié les procédures d'orientation (création de la CDOEA en remplacement de la CDES), le SNUipp s'est battu pour un maintien des structures d'enseignement adapté, contre leur dilution dans le collège, avec des moyens bien identifiés (personnels, DHG...). Il en ressort que le nouveau texte de 2006 entérine un maximum de 16 élèves par classe, un enseignement assuré principalement par les PE et PLP + PLC dans certaines disciplines...

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

La vigilance est de mise.

La situation des unités d'enseignements des établissements ou services médico-sociaux est préoccupante. Les textes les concernant sont parus depuis un an et demi. La négociation des conventions constitutives des unités d'enseignement, entre les IA et les responsables de ces établissements et services, met en évidence les problèmes et difficultés notamment quant à la situation des enseignants du premier degré qui y exercent. Ces textes ont d'ailleurs reçu, sous l'impulsion de SNUipp et de la FSU, un avis défavorable du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH), ainsi que du Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE).

Que ce soit la dotation en moyens qui peut conduire les chefs d'établissement à fractionner des services, les obligations de service rendues floues par la mise en œuvre de la suppression du samedi matin et les 108 heures ou la situation des coordinateurs pédagogiques, l'ensemble de ces points nécessite une vigilance de chaque instant et devra nourrir les interventions syndicales du SNUipp-FSU.

SEGPA-EREA : c'est pas gagné !

Dans ce cadre, la circulaire de rentrée est inquiétante : les SEGPA et EREA ne sont pas cités en tant que structures préparant l'accès à une qualification pour les élèves en grande difficulté scolaire. Le Ministère préfère insister sur l'expérimentation de classes de 3èmes « prépa-pro » en LP et à la possibilité de sortie du collège dès la fin de la 4^{ème}, voire la fin de 5^{ème}. Et pas un mot sur les internats éducatifs des EREA. Il faut dire qu'il les laisse disparaître comme en Gironde...

C'est un point d'appui qu'il nous faut utiliser face à une situation de rentrée qui est loin de respecter les textes : effectifs dé-

passant les 16 par classe ou multiplication des doubles niveaux, PLC pouvant intervenir dans des disciplines comme le français ou l'histoire-géo (permettant l'économie de postes de PE), nombre croissant de postes occupés par des PE non spécialisés (tarissement du recrutement option F), postes de directeurs de SEGPA en disparition ou occupés par des faisant-fonction, (suppression pure et simple de la formation des directeurs à Suresnes en Aquitaine).

Pour le SNUipp, il ne peut être question de laisser se dégrader la situation des SEGPA et EREA, qui doivent être maintenues et développées pour répondre aux enjeux de formation et de qualification des jeunes en grande difficulté.

Le SNUipp revendique :

- les moyens horaires nécessaires
- L'accès garanti à tous les élèves de SEGPA et EREA à des formations qualifiantes de niveau V et à un CFG de valeur, grâce à un pilotage national qui garantisse l'égalité pour tous les élèves.
- Une politique de suivi des élèves par une équipe pluri-professionnelle (AS, médecin scolaire, COPsy...)
- L'amélioration de l'accès à la formation continue pour maintenir la qualité professionnelle des personnels de l'enseignement adapté.

Attributions des CT et CDEN

Les résultats aux élections au C.T.A. déterminent la représentativité au C.T.D. et au C.D.E.N...



Votez
SNUipp
FSU



D'autres instances issues de la CAPD ou du CT

Comité Départemental Hygiène et Sécurité Conditions de Travail (CDHS-CT)
Document unique, PPMS, règles hygiène et sécurité

Conseil Départemental de Formation (CDF)
Organisation de la formation continue PDF

Commission de Réforme
Accidents du travail, Invalidité

Commission Départementale d'Action Sociale (CDAS)
Action sociale, aide en urgence, conseil

Un délégué du personnel :

- est élu par tous les titulaires,
- intervient sur les règles,
- intervient sur l'équité et la transparence.

Un délégué du personnel, c'est utile si l'on s'en sert :

- confiez vos dossiers,
- demandez conseil.

Élections professionnelles

Du 13 au 20 octobre, je vote et



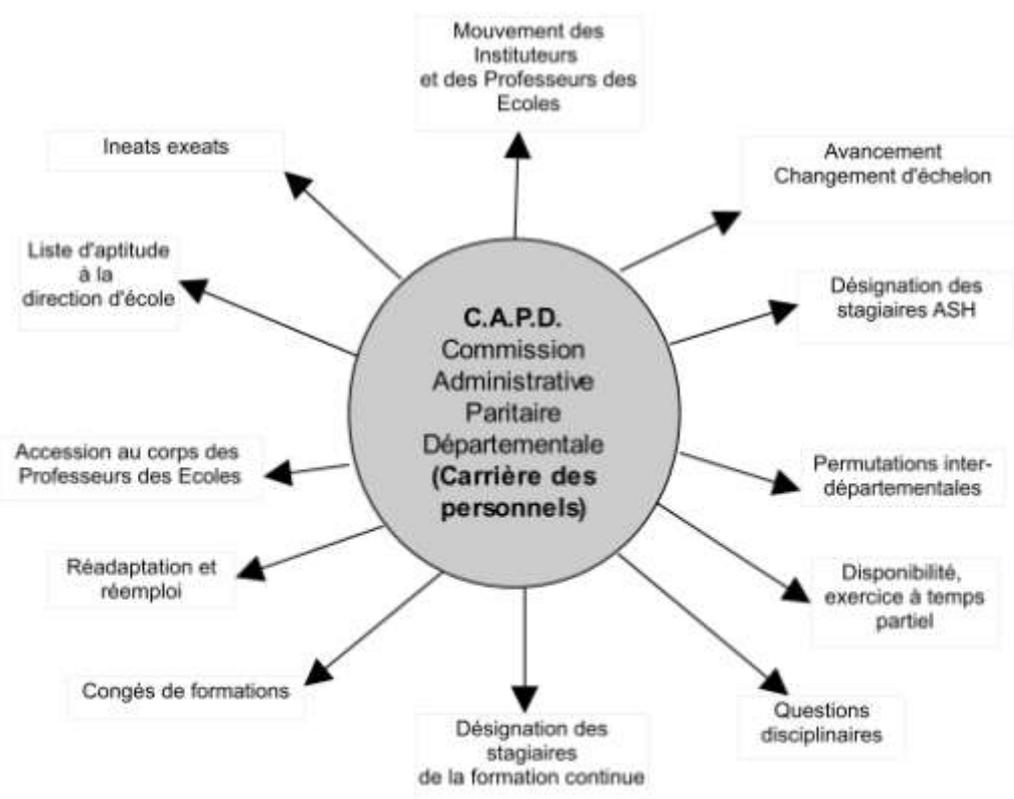
F. S. U.

Le rôle des élus et les compétences des CAPD

Désigner des collègues
pour siéger en commissions ...
Que font-ils ?



Vos élus contrôlent systématiquement les informations fournies par l'administration en les confrontant à la fiche de contrôle syndical. Il est donc important de nous la faire parvenir. Une intervention ou une correction est toujours possible avant et pendant la CAPD.



F. S. U.

Commission administrative paritaire (CAPD)

Paritaires parce qu'y siègent, à parité, représentants du personnel et représentants de l'administration. Cela veut dire que les personnels ont la possibilité de s'exprimer par la voix de leurs représentants pour chaque décision les concernant (**affectations, avancement et déroulement de carrière, ouvertures et fermetures de classes, etc.**). Elle permet aussi d'exercer un droit de contrôle sur ces décisions (voir schéma).

Cette **spécificité de la fonction publique**, instaurée en 1947, est un acquis important. Il a mis fin à une gestion arbitraire de la carrière des personnels et demeure l'objet d'un combat syndical.



Pour que la réussite de tous fasse école, ne vous privez pas, Votez SNUipp-FSU